



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UKRAINE: RÉOLUTION N° 1312 DU 15 DÉCEMBRE 2023 DU CONSEIL DES MINISTRES DE
L'UKRAINE PORTANT APPROBATION DE LA PROCÉDURE RELATIVE À L'ACQUISITION ET À
LA PERTE DU STATUT D'ŒUVRE ORPHELINE POUR DES PHONOGRAMMES ET
VIDÉOGRAMMES ET LES EXÉCUTIONS QUI Y SONT ENREGISTRÉES, DES
CONDITIONS D'UTILISATION AUTORISÉES DE CES ŒUVRES ET DES
MODALITÉS DE TENUE DU REGISTRE LES CONCERNANT

Membre présentant la notification	UKRAINE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Résolution n° 1312 du 15 décembre 2023 du Conseil des ministres de l'Ukraine portant approbation de la procédure relative à l'acquisition et à la perte du statut d'œuvre orpheline pour des phonogrammes et vidéogrammes et les exécutions qui y sont enregistrées, ainsi que des conditions d'utilisation autorisées de ces œuvres et des modalités de tenue du registre les concernant.
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/UKR/24_01481_00_e.pdf https://ip-documents.info/2024/IP/UKR/24_01481_00_x.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

La Résolution porte approbation de la procédure relative à l'acquisition et à la perte du statut d'œuvre orpheline pour des phonogrammes et vidéogrammes et les exécutions qui y sont enregistrées, ainsi que des conditions d'utilisation autorisées de ces œuvres et des modalités de tenue du registre les concernant. Elle définit les éléments suivants:

- l'institution qui peut être à l'origine de l'octroi du statut d'œuvre orpheline et (ou) de droits connexes pour des objets de droit d'auteur et (ou) de droits connexes, et utiliser par la suite ces œuvres orphelines et objets de droits connexes;

- la liste des sources permettant de rechercher correctement le droit d'auteur et (ou) les détenteurs de droits connexes avant d'octroyer le statut d'œuvre orpheline pour des phonogrammes ou des vidéogrammes et les exécutions qui y sont enregistrées;
- la liste des mesures qui doivent être prises en cas d'identification de l'objet du droit d'auteur et (ou) des droits connexes – pour établir son emplacement (lieu de résidence) avant d'accorder le statut d'œuvre orpheline pour des phonogrammes ou vidéogrammes et les exécutions et qui y sont enregistrées;
- la procédure de dépôt et d'examen des demandes d'octroi du statut d'œuvre orpheline pour un phonogramme, un vidéogramme et/ou à les exécutions qui y sont enregistrées ainsi que la procédure relative à la perte du statut d'œuvre orpheline pour un phonogramme, un vidéogramme et/ou à une exécution qui y est enregistrée;
- le délai d'examen d'une demande d'octroi du statut d'œuvre orpheline pour une œuvre et/ou un phonogramme, un vidéogramme et/ou les exécutions qui y sont enregistrées, ainsi que le délai d'examen d'une demande en cas de perte du statut d'œuvre orpheline pour une œuvre et/ou un phonogramme, un vidéogramme et/ou les exécutions qui y sont enregistrées;
- les particularités des demandes présentées sur papier ou sous forme électronique;
- les questions relatives à la tenue du registre des œuvres orphelines, en particulier la liste des renseignements à inscrire au registre; et
- les règles régissant la présentation d'une demande et la prise des décisions relatives à la publication ou au refus de publication sur la base des résultats de l'examen de la demande.

Langue(s) du texte juridique notifié	Ukrainien
Entrée en vigueur	20 décembre 2023
Autre date	Adoption: 15 décembre 2023

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} mai 2024
Autres renseignements	Voir aussi le document IP/N/1/UKR/C/10 (Loi de l'Ukraine n° 2811-IX "sur le droit d'auteur et les droits connexes") https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/1312-2023-%D0%BF#Text
Organisme ou autorité responsable	Ministère de l'économie de l'Ukraine

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.